

ETATS FINANCIERS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU et Mr Sofiene BEN AMIRA.

ANNEXE N°1

(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF SITUATION ARRETE AU 31/12/2018		2018		2017
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET
AC1	Actifs incorporels			
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	1 014 068,732	926 643,831	87 424,901
AC13	Fonds commercial	90 420,548		90 420,548
		1 104 489,280	926 643,831	274 110,476
AC2	Actifs corporels d'exploitation			
AC21	Installations techniques et machines	6 201 865,805	4 260 939,251	1 940 926,554
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	1 414 605,109	996 254,583	418 350,526
		7 616 470,914	5 257 193,834	2 346 788,065
AC3	Placements			
AC31	Terrains et constructions			
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302	3 579 174,154	16 465 155,148
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	10 313 917,590	2 790 344,530	7 523 573,060
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations			
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	74 077 449,059		74 077 449,059
AC33	Autres placements financiers			
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	40 999 033,263	525 384,655	40 473 648,608
AC332	Obligations et autres titres à revenus fixe	38 717 327,500		38 717 327,500
AC334	Autres prêts	17 865 705,176		17 865 705,176
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000
AC336	Autres	1 018 884,688		1 018 884,688
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	52 811,772		52 811,772
		203 089 458,350	6 894 903,339	196 194 555,011
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
AC510	Provision pour primes non acquises	16 952 324,466		16 952 324,466
AC531	Provision pour sinistres non vie	32 781 569,544		32 781 569,544
		49 733 894,010	0,000	49 733 894,010
AC6	Créances			
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe			
AC611	Primes acquises et non émises	4 801 481,244		4 801 481,244
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	30 051 851,613	6 340 932,387	23 710 919,226
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	2 154 866,857	341 578,308	1 813 288,549
AC63	Autres créances			
AC631	Personnel	50 938,801		50 938,801
AC632	Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	590 361,383		590 361,383
AC633	Débiteur divers	10 005 872,044	764 561,443	9 241 310,601
		47 655 371,942	7 447 072,138	40 208 299,804
AC7	Autres éléments d'actif			
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 528 549,535		6 528 549,535
AC72	Charges reportées			
AC721	frais d'acquisition reportés	1 977 704,218		1 977 704,218
AC722	Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000
		10 708 897,794	2 202 644,041	8 506 253,753
AC73	Comptes de régularisation Actif			
AC731	Intérêts et loyers acquis et non échus	5 043 898,626		5 043 898,626
AC733	Autres comptes de régularisation	448 095,237		448 095,237
		5 491 993,863	0,000	4 665 379,390
		16 200 891,657	2 202 644,041	13 998 247,616
	Total de l'actif	325 400 576,153	22 728 457,183	295 723 346,947

ANNEXE N°2

(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			2018	2017
SITUATION ARRETE AU 31/12/2018				
Capitaux propres				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		81 375 720,436	78 285 471,369
CP5	Résultat reporté		1 454 805,047	1 766 085,590
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		107 830 525,483	105 051 556,959
CP6	Résultat de l'exercice		8 547 900,373	4 172 390,977
	Total capitaux propres avant affectation		116 378 425,856	109 223 947,936
PA2	Provisions pour risques et charges		924 250,721	786 202,916
			924 250,721	786 202,916
PA3	Provisions techniques brutes			
	PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	31 868 703,490	29 378 109,923
	PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	106 600 449,483	116 231 933,090
	PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-10 633 699,385	-14 364 909,530
	PA350	<i>Povision pour égalisation et équilibrage</i>	26 486,671	
	PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 160 148,214	3 201 557,457
			131 022 088,473	134 446 690,940
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte			
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		17 268 203,158	22 272 477,460
PA6	Autres dettes			
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 339 611,119	8 465 708,251
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	21 512 775,664	14 313 394,048
	PA63	Autres dettes		
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	124 435,602	124 435,602
	PA632	<i>Personnel</i>	844 122,436	740 711,259
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	3 099 147,853	2 466 791,645
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	2 962 525,257	2 756 484,364
			36 882 617,931	28 867 525,169
PA7	Autres passifs			
	PA71	Comptes de régularisation Passif		
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	196 532,831	126 502,526
			196 532,831	126 502,526
			185 369 442,393	185 713 196,095
	Total du passif		186 293 693,114	186 499 399,011
	Total des capitaux propres et du passif		302 672 118,970	295 723 346,947

ANNEXE 3

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie				Opérations brutes 2018	Cessions et/ou rétrocessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017
SITUATION ARRETE AU 31/12/2018							
PRNV1	Primes acquises						
	PRNV11 Primes émises et acceptées	+	104 984 940,612	-47 294 128,229	57 690 812,383	47 953 517,321	
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-2 490 593,567	1 089 029,773	-1 401 563,794	-999 916,569	
			102 494 347,045	-46 205 098,456	56 289 248,589	46 953 600,752	
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	5 809 718,933		5 809 718,933	4 718 548,264	
			5 809 718,933		5 809 718,933	4 718 548,264	
PRNV2	Autres produits techniques	+					
CHNV1	Charges de sinistres						
	CHNV11 Montants payés	-	-45 644 977,838	13 658 779,580	-31 986 198,258	-33 681 880,150	
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	5 900 273,463	-10 629 400,986	-4 729 127,523	-1 386 578,254	
			-39 744 704,375	3 029 378,594	-36 715 325,781	-35 068 458,404	
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+/-	41 409,243		41 409,243	121 763,429	
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		-687 666,403		-687 666,403	-521 966,212	
CHNV4	Frais d'exploitation						
	CHNV41 Frais d'acquisition	-	-8 908 429,937		-8 908 429,937	-7 655 338,561	
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	311 828,916		311 828,916	91 668,667	
	CHNV43 Frais d'administration	-	-11 321 624,510		-11 321 624,510	-9 816 093,047	
	CHNV44 commissions reçues des réassureurs	+		4 045 019,092	4 045 019,092	5 333 352,696	
			-19 918 225,531	4 045 019,092	-15 873 206,439	-12 046 410,245	
CHNV5	Autres charges techniques	-	48 903,715		48 903,715	-473 303,139	
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-26 486,671		-26 486,671		
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	+/-	48 017 295,955	-39 130 700,771	8 886 595,184	3 683 774,445	

ANNEXE 5

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat				notes	2018	2017
SITUATION ARRETE AU 31/12/2018						
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie			./-./	8 886 595,184	3 683 774,445
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)					
	PRNT11	Revenus des placements		+	10 426 169,041	8 253 899,978
	PRNT12	Produits des autres placements		+		
	PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements		+	349 701,465	249 372,845
	PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements		+	4 958,872	273 842,717
		Sous total 1			19 667 424,562	12 460 889,985
CHNT1	Charges des placements					
	CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-	-1 883 661,491	-2 070 724,574
	CHNT12	Correction de valeur sur placements		-	-525 384,655	-349 701,465
	CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-3 137,233	-68,823
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie			-	-5 809 718,933	-4 718 548,264
PRNT2	Autres produits non techniques			+	113 166,915	583 704,465
CHNT3	Autres charges non techniques			-	-956 626,783	-727 858,722
		Sous total 2			-9 065 362,180	-7 283 197,383
	Résultat provenant des activités ordinaires				10 602 062,383	5 177 692,602
CHNT4	Impôts sur le résultat			-	-1 797 391,750	-879 638,900
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts				8 804 670,633	4 298 053,702
CHNT5	Pertes extraordinaires				-256 770,260	-125 662,725
	Résultat net de l'exercice				8 547 900,373	4 172 390,977

Annexe N ° 6 :
Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en dinars tunisiens)

				2018	2017
HB1	Engagements reçus				
HB2	Engagements donnés				
	HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		0,000	0,000
	HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>			
	HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
	HB24	<i>Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

ANNEXE N°7

Etat de flux de trésorerie

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2018

(Exprimé en dinars tunisiens)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	111 199 318,633	103 222 334,926
Sommes versées pour paiement des sinistres	-41 484 607,606	-37 380 475,169
Commissions versées aux intermédiaires	-6 910 020,494	-6 790 494,430
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-11 525 705,528	-10 021 361,486
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-27 784 236,014	-44 692 025,737
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-5 608 298,205	-17 866 430,658
Encaissements liés à la cession de placements financiers	585 233,671	23 069 147,747
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-9 796 200,304	-7 409 835,195
Produits financiers reçus	7 663 865,861	5 529 892,444
Impôts sur les bénéfices payés	-623 203,755	-3 811 492,030
Autres mouvements	-5 850 397,861	-9 832 729,774
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9 865 748,398	-5 983 469,362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-543 478,762	-645 175,113
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,000	22 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-6 625 000,000	-3 154 600,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-7 168 478,762	-3 777 775,113
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-1 249 988,500	-1 999 981,600
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 249 988,500	-1 999 981,600
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	1 447 281,136	-11 761 226,075
Trésorerie de début d'exercice	5 081 268,399	16 842 494,474
Trésorerie de fin d'exercice	6 528 549,535	5 081 268,399

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie
Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail : dgen@carte.com.tn

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31/12/2018

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Néjib DOGHRI
Christian Huyghues DESPOINTES
Abderrahmen FATMI
Radhi MEDDEB
Union Tunisienne de Participation.
S.E.P.C.M.

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La

société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	8	198 548,243
- Agents d'exécution	25	1 004 029,329
- Agents de maîtrise	20	912 741,124
- Cadres	116	8 325 057,970

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuaire selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 Janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :

- Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
- Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2018, la somme de 1 104 489,280 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2018, la somme de 926 643,831 Dinars contre une valeur de 828 855,004 Dinars au 31/12/2017 soit une variation de 97 788,827 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2018	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Indemnité compensatrice	266 876,719	96 372,148	88 958,906	185 331,054	81 545,665
Logiciels	747 192,013	732 482,856	8 829,921	741 312,777	5 879,236
Total	1 104 489,280	828 855,004	97 788,827	926 643,831	177 845,449

AC2 – Actifs corporels d’exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2018, la somme de 7 616 470,914 Dinars contre la somme de 7 177 249,042 Dinars au 31/12/2017 soit une variation de 439 221,872 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2018 la somme de 5 257 193,834 Dinars contre une valeur de 4 830 460,977 Dinars au 31/12/2017 soit une variation de 426 732,857 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d’exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2018	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 350 177,702	783 434,605	156 472,027	939 906,632	410 271,070
Mobilier de bureau	1 414 605,109	866 602,372	129 652,211	996 254,583	418 350,526
Matériel bureautique	233 704,221	212 380,649	3 673,254	216 053,903	17 650,318
Matériel informatique	2 143 024,424	1 887 479,188	71 160,558	1 958 639,746	184 384,678
AAI	2 414 374,490	914 505,737	176 899,553	1 091 405,290	1 322 969,200
GSM	60 584,968	50 554,531	4 379,149	54 933,680	5 651,288
Total	7 616 470,914	4 714 957,082	542 236,752	5 257 193,834	2 359 277,080

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 203 089 458,350 Dinars en 2018, contre 199 046 163,404 Dinars en 2017 :

Libelle	Placement Brut 2018	Amort/Prov. 2018	Placement Net 2018	Placement Net 2017	Variation Nette
Terrains et constructions	30 358 246,892	6 369 518,684	23 988 728,208	24 711 448,916	-722 720,708
Titres à revenus variables	115 076 482,322	525 384,655	114 551 097,667	108 422 665,239	6 128 432,428
Titres à revenus fixes	38 717 327,500	-	38 717 327,500	38 451 757,500	265 570,000
Autres Prêts	15 805 125,800	-	15 805 125,800	17 820 125,800	-2 015 000,000
Prêts au Personnel	2 060 579,376	-	2 060 579,376	1 973 199,584	87 379,792
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	0,000	0,000
Dépôts et cautionnements consignation	984 112,468		984 112,468	1 347 019,641	-362 907,173
Dépôts et cautionnements	34 772,220		34 772,220	34 772,220	0,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	52 811,772	-	52 811,772	69 675,065	-16 863,293
Total	203 089 458,350	6 894 903,339	196 194 555,011	192 830 663,965	3 363 891,046

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2018 de 9 540 371,224 Dinars par rapport à 2017 :

Libelles	Provisions 2018	Provisions 2017	Variation			
Provisions pour PNA	16 952 324,466	15 863 294,684	1 089 029,782			
Provisions pour sinistres non vie	32 781 569,544	43 410 970,550	-10 629 401,006			
Total	49 733 894,010	59 274 265,234	-9 540 371,224			

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2018, la somme de 4 801 481,244 Dinars contre 2 471 932,616 Dinars en 2017, et se répartissent comme suit :

Branches	2018	2017	Variation
Automobile	-508 089,447	-584 853,296	76 763,849
Responsabilité civile générale	251 911,585	374 564,237	-122 652,652
Incendie	565 160,395	-54 824,784	619 985,179
Individuel	32 878,247	-8 045,745	40 923,992
Risques spéciaux	723 059,974	-475 553,358	1 198 613,332
Aviation	353 345,084	99 340,299	254 004,785
Transport	73 229,922	6 001,036	67 228,886
Maladie	1 902 068,280	1 796 458,607	105 609,673
Incapacité/Invalidité	390 728,730	392 945,853	-2 217,123
Assistance	463 497,479	146 828,742	316 668,737
Construction	392 585,628	348 922,266	43 663,362
Crédit export	161 105,367	430 148,760	-269 043,393
Total	4 801 481,244	2 471 932,616	2 329 548,628

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2018 la somme nette de 23 710 919,226 Dinars contre 21 984 824,158 Dinars en 2017 et se détaille comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Primes à recevoir	24 668 899,568	22 814 647,053	1 854 252,515
Acomptes sur primes à recevoir	-5 634 706,217	-4 382 425,262	-1 252 280,955
Comptes courants agents	1 087 957,382	1 262 112,891	-174 155,509
Effets à recevoir	2 896 783,656	2 707 634,207	189 149,449
Chèques impayés	259 971,438	170 656,615	89 314,823
Provisions pour chèques et effets impayés	-487 269,227	-290 990,148	-196 279,079
IDA	6 713 422,542	5 906 170,931	807 251,611
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	0,000
Autres	4 758,000	4 758,000	0,000
Provisions pour créances douteuses	-5 853 663,160	-6 262 505,373	408 842,213
Total	23 710 919,226	21 984 824,158	1 726 095,068

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 1 813 288,549 Dinars en 2018 contre 2 771 317,153 Dinars en 2017.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 9 882 610,785 Dinars en 2018 contre 2 356 922,189 Dinars en 2017.

Libellés	2018	2017	Variation
Personnel	50 938,801	40 540,155	10 398,646
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	590 361,383	1 657 568,751	-1 067 207,368
Débiteurs divers	9 241 310,601	658 813,283	8 582 497,318
Total	9 882 610,785	2 356 922,189	7 525 688,596

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2018	2017	Variation
Banques	6 435 735,893	4 954 164,506	1 481 571,387
CCP	71 085,307	54 237,298	16 848,009
Caisses	21 728,335	72 866,595	-51 138,260
Total	6 528 549,535	5 081 268,399	1 447 281,136

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	32 333,98	110 815,016	3,4272	49 464,296	14 432,86
USD	4 901,78	14 677,890	2,9944	26 580,635	8 876,78
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 1 977 704,218 Dinars en 2018, contre 1 665 875,302 Dinars en 2017 :

Libellés	2018	2017	Variation
Frais d'acquisitions reportés	1 977 704,218	1 665 875,302	311 828,916
Charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	-
Amortissements des charges à répartir	-2 202 644,041	-2 202 644,041	-
Total	1 977 704,218	1 665 875,302	311 828,916

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 5 491 993,863 Dinars en 2018 contre 4 665 379,390 Dinars en 2017 :

Libellés	2018	2017	Variation
Intérêts courus et non échus	5 043 898,626	3 447 238,340	1 596 660,286
Autres produits à recevoir	371 908,098	1 118 133,374	-746 225,276
Charges payées d'avance et autres	76 187,139	100 007,676	-23 820,537
Total	5 491 993,863	4 665 379,390	826 614,473

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)	01/01/2018 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2018	Variation FR	Situation au 31/12/2018
Capital social	25 000 000,000	-	-	-	-	25 000 000,000
Fonds social	2 488 331,793	350 000,000	-	-	-143 422,453	2 694 909,340
Primes liées au capital social	1 960 000,000	-	-	-	-	1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473	-	-	-	-	4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006	-	-	-	-	2 682 815,006
Réserves facultatives	56 789 354,264	3 000 000,000	-616 308,000	-	-	59 173 046,264
réinvestissement exonéré indisponible	10 102 552,833	499 979,520	-	-	-	10 602 532,353
Report à nouveau	1 766 085,590	-311 280,543	-	-	-	1 454 805,047
Résultat de l'exercice	4 172 390,977	-3 538 698,977	-633 692,000	8 547 900,373	-	8 547 900,373
Total	109 223 947,936	0,000	-1 250 000,000	8 547 900,373	-143 422,453	116 378 425,856

Le résultat par action au 31 Décembre 2018, est de 3,419 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du Décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2018 à 49 080 339,197 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives :	41 186 953,464
- Réserves pour Fonds social :	2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* :	5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2017	2 488 331,793	sommes non remboursables	242 591,000
DOTATION 2018	350 000,000		
INTERETS	99 168,547		
TOTAUX	2 937 500,340	TOTAUX	242 591,000
		SOLDE	2 694 909,340

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225051	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3432	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

c'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 924 250,721 Dinars en 2018.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2018, la somme de 131 022 088,473 Dinars contre 134 446 690,940 Dinars en 2017 soit une variation de 16 369 302,958 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	31 868 703,490	29 378 109,923	2 490 593,567
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	106 600 449,483	116 231 933,090	-9 631 483,607
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-10 633 699,385	-14 364 909,530	3 731 210,145
Provisions mathématiques rentes (*)	3 055 092,921	3 175 181,690	-120 088,769
Provisions pour risques en cours (*)	105 055,293	26 375,767	78 679,526
Provisions pour égalisation et équilibrage	26 486,671	0,000	26 486,671
Total	131 022 088,473	134 446 690,940	-3 424 602,467

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 5 004 274,302 Dinars pour passer à 17 268 203,158 Dinars en 2018, contre 22 272 477,460 Dinars en 2017.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2018, la somme de 8 339 611,119 Dinars contre 8 465 708,251 Dinars en 2017, soit une variation de -126 097,132 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Commissions à payer	2 808 234,657	2 815 391,966	-7 157,309
Primes cédées sur PANE	1 707 024,247	1 171 854,635	535 169,612
Comptes courants agents	1 510 219,168	1 323 066,178	187 152,990
Ristournes à payer	795 266,696	792 324,233	2 942,463
Bonifications à payer	359 357,248	233 614,973	125 742,275
Coassurances cédées	354 013,811	1 390 251,789	-1 036 237,978
Rentes à payer	618 326,073	549 899,652	68 426,421
Provisions de primes	88 416,800	89 876,800	-1 460,000
Garantie 3A	0,000	29 921,965	-29 921,965
Avance sur recouvrement crédit export	15 683,000		15 683,000
IDA	83 069,419	69 506,060	13 563,359
Total	8 339 611,119	8 465 708,251	-126 097,132

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 21 512 775,664 Dinars en 2018 contre 14 313 394,048 Dinars en 2017.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2018 la somme de 7 030 231,148 Dinars contre de 6 088 422,870 Dinars en 2017 soit une variation de – 941 808,278 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	124 435,602	124 435,602	0,000
Personnel	844 122,436	740 711,259	103 411,177
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 099 147,853	2 466 791,645	632 356,208
Créditeurs divers	2 962 525,257	2 756 484,364	206 040,893
Total	7 030 231,148	6 088 422,870	941 808,278

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 126 502,526 Dinars en 2017, à 196 532,831 Dinars en 2018.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2018, la somme nette de réassurances de 56 289 248,589 Dinars contre 46 953 600,752 Dinars en 2017, soit une variation nette de 9 335 647,837 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Primes émises et acceptées	104 984 940,612	-47 294 128,229	57 690 812,383	47 953 517,321	9 737 295,062
Variation de la PPNA	-2 490 593,567	1 089 029,773	-1 401 563,794	-999 916,569	-401 647,225
Total	102 494 347,045	-46 205 098,456	56 289 248,589	46 953 600,752	9 335 647,837

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 718 548,264 Dinars en 2017, à 5 809 718,933 Dinars en 2018, soit une variation de 1 091 170,669 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 36 715 325,781 Dinars en 2018, contre 35 068 458,404 Dinars en 2017, soit une variation nette de 1 646 867,377 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Sinistres payés	-45 644 977,838	13 658 779,580	-31 986 198,258	-33 681 880,150	1 695 681,892
Var. Prov. RAR	5 900 273,463	-10 629 400,986	-4 729 127,523	-1 386 578,254	-3 342 549,269
Total	-39 744 704,375	3 029 378,594	-36 715 325,781	-35 068 458,404	-1 646 867,377

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 121 763,429 Dinars en 2017, à 41 409,243 Dinars en 2018, soit une variation de – 80 354,186 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	120 088,769	138 552,095	-18 463,326
Var. Provisions pour risques en cours	-78 679,526	-16 788,666	-61 890,860
Total variation	41 409,243	121 763,429	-80 354,186

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 521 966,212 Dinars en 2017, à 687 666,403 Dinars en 2018, soit une variation de 165 700,191 Dinars.

CHNV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 15 873 206,439 Dinars en 2018, contre 12 046 410,245 Dinars en 2017, soit une variation de 3 826 796,194 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Frais d'acquisition	-8 908 429,937	-7 655 338,561	-1 253 091,376
Variation des frais d'acquisition reportés	311 828,916	91 668,668	220 160,248
Frais d'administration	-11 321 624,510	-9 816 093,048	-1 505 531,462
Commissions reçues des réassureurs	4 045 019,092	5 333 352,696	-1 288 333,604
Total	-15 873 206,439	-12 046 410,245	-3 826 796,194

CHNV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de -473 303,139 Dinars en 2017, à 48 903,715 Dinars en 2018, soit une variation de 522 206,854 Dinars.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 3 683 774,445 Dinars en 2017, à 8 886 595,184 Dinars en 2018, soit une variation de 5 202 820,739 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 8 253 899,978 Dinars en 2017, à 10 426 169,041 Dinars en 2018, soit une variation de 2 172 269,063 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 349 701,465 Dinars en 2018, contre 249 372,845 Dinars en 2017, soit une variation de 100 328,620 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 4 958,872 Dinars en 2018, contre 273 842,717 Dinars en 2017, soit une variation de - 268 883,845 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 412 183,379 Dinars en 2018, contre 2 420 494,862 Dinars en 2017, soit une variation de 8 311,483 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2018	2017	Variation
Charges de gestion des placements	-1 883 661,491	-2 070 724,574	187 063,083
Correction de valeur sur placement	-525 384,655	-349 701,465	-175 683,190
Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 137,233	-68,823	-3 068,410
Total	-2 412 183,379	-2 420 494,862	8 311,483

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 5 809 718,933 Dinars contre 4 718 548,264 Dinars en 2017.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 583 704,465 Dinars en 2017, à 113 166,915 Dinars en 2018.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 727 858,722 Dinars en 2017, à 956 626,783 Dinars en 2018, soit une variation de 228 768,061 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 1 797 391,750 Dinars en 2018, contre 879 638,900 Dinars en 2017, avec une variation de 917 752,850 Dinars.

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution conjoncturelle exceptionnelle et la contribution sociale de solidarité elle est de 256 770,260 détaillée comme suit :

Contribution conjoncturelle	205 416,208
Contribution sociale de solidarité	51 354,052
Total	256 770,260

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 103 222 334,926 Dinars en 2017 à 111 199 318,633 Dinars en 2018 soit une variation de 7 976 983,707 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 37 380 475,169 Dinars en 2017 à 41 484 607,606 Dinars en 2018 soit une variation de 4 104 132,437 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 6 790 494,430 Dinars en 2017 à 6 910 020,494 Dinars en 2018 soit une variation de 119 526,064 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 10 021 361,486 Dinars en 2017 à 11 525 705,528 Dinars en 2018 soit une variation de 1 504 344,042 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 44 692 025,737 Dinars en 2017 à 27 784 236,014 Dinars en 2018 soit une variation de 16 907 789,723 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 17 866 430,658 Dinars en 2017 à 5 608 298,205 Dinars en 2018 soit une variation de 12 258 132,453 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 23 069 147,747 Dinars en 2017 à 585 233,671 Dinars en 2018 soit une variation de 22 483 914,076 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 7 409 835,195 Dinars en 2017 à 9 796 200,304 Dinars en 2018 soit une variation de 2 386 365,109 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 5 529 892,444 Dinars en 2017 à 7 663 865,861 Dinars en 2018 soit une variation de 2 133 973,417 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 3 811 492,030 Dinars en 2017 à 623 203,755 Dinars en 2018 soit une variation de 3 188 288,275 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 9 832 729,774 Dinars en 2017 à 5 850 397,861 Dinars en 2018 soit une variation de 3 982 331,913 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 645 175,113 Dinars en 2017 à 543 478,762 Dinars en 2018 soit une variation de 101 696,351 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 22 000,000 Dinars en 2017 à 0 Dinars en 2018.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les frais relatifs à la construction d'immeuble destiné à l'exploitation sont de 0.

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2018 sont de 6 625 000,000 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2018 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 1 999 981,600 Dinars en 2017 à 1 249 988,500 Dinars en 2018, soit une variation de 749 993,100 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 7 978 132,557 Dinars

-Les charges sociales : 1 521 739,362 Dinars

- Autres charges sociales : 940 504,747 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 3 280 087, 435 Dinars

- Commissions courtiers : 2 843 014, 419 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 801 591,920 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 87 991 206,622 Dinars

- Centre : 3 932 653,471 Dinars

- Sud : 10 731 531,892 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	745 668,213	1 523,800		747 192,013	732 482,856		8 829,921				741 312,777		5 879,236
Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	96 372,148		88 958,906				185 331,054		81 545,665
Fonds commercial	90 420,548			90 420,548									90 420,548
Total actifs incorporels	1 102 965,480	1 523,800	0,000	1 104 489,280	828 855,004	0,000	97 788,827	0,000	0,000	0,000	926 643,831	0,000	177 845,449
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	5 763 644,512	438 221,293		6 201 865,805	3 944 523,927		316 415,323				4 260 939,250		1 940 926,555
Autres installations, outillage et mobilier	1 413 604,530	1 000,579		1 414 605,109	885 937,050		110 317,533				996 254,583		418 350,526
Total actifs corporels d'exploitation	7 177 249,042	439 221,872	0,000	7 616 470,914	4 830 460,977	0,000	426 732,856	0,000	0,000	0,000	5 257 193,833	0,000	2 359 277,081
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 263 329,302		219 000,000	20 044 329,302	3 208 744,821		370 429,333				3 579 174,154		16 465 155,148
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	10 313 917,590			10 313 917,590	2 657 053,155		133 291,375				2 790 344,530		7 523 573,060
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	108 772 366,704	6 304 115,616		115 076 482,320		349 701,465		175 683,190				525 384,655	114 551 097,665
Obligations et autres titres à revenus fixe	38 451 757,500	265 570,000		38 717 327,500									38 717 327,500
Autres prêts	19 793 325,384		1 927 620,208	17 865 705,176									17 865 705,176
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 081 268,399	1 447 281,136		6 528 549,535									6 528 549,535
Dépôts et cautionnements consignation	1 347 019,641		362 907,173	984 112,468									984 112,468
Dépôts et cautionnements	34 772,220	0,000		34 772,220									34 772,220
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	69 675,065		16 863,293	52 811,772									52 811,772
Total placements	204 127 431,805	8 016 966,752	2 526 390,674	209 618 007,883	5 865 797,976	349 701,465	503 720,708	175 683,190	0,000	0,000	6 369 518,684	525 384,655	202 723 104,545
Total Général	212 407 646,327	8 457 712,424	2 526 390,674	218 338 968,077	11 525 113,957	349 701,465	1 028 242,391	175 683,190	0,000	0,000	12 553 356,348	525 384,655	205 260 227,074

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

(Exprimé en
dinars tunisiens)

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 358 246,892	23 988 728,209		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	115 076 482,320	114 551 097,665		285 341,372
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	56 583 032,676	56 583 032,676		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	52 811,772	52 811,772		
Autres dépôts	1 018 884,688	1 018 884,688		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	203 089 458,348	196 194 555,010	0,000	285 341,372
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	203 089 458,348	196 194 555,010		285 341,372
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	17 442 094,238	17 442 094,238		
provisions techniques				
TOTAL	220 531 552,586	213 636 649,248	0,000	285 341,372

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Exprimé en dinars tunisiens)

Année d'inventaire	2 0 1 1	2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	2 0 1 6	2 0 1 7	2 0 1 8
	Inventaire 2015							
Règlements cumulés	49 675 960	28 951 930	24 665 729	34 569 574	10 115 430			
Provisions pour sinistres	7 670 890	9 957 138	13 614 633	14 943 922	20 182 694			
Total charges des sinistres	57 346 850	38 909 068	38 280 362	49 513 497	30 298 125			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150			
% sinistres / primes acquises	78,08%	51,28%	45,57%	60,33%	35,47%			
Inventaire 2016								
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433		
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341		
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818		
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%		
Inventaire 2017								
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839,465	
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808,234	
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870,390	
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%	
Inventaire 2018								
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754,104	15 905 036,273
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805,166	27 344 894,610
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870,390	102 494 347,045
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Revenus et frais		
	financiers		
	concernant les	Autres revenus	
	placement dans		Total
	des entreprises	frais financiers	
	liées et avec un lien		
	de participations		
Revenu des placements immobiliers		771 849,104	771 849,104
Revenu des participations		6 395 362,554	6 395 362,554
Revenu des autres placements		2 700 654,118	2 700 654,118
Autres revenus financiers		558 303,265	558 303,265
Total produits des placements	0,000	10 426 169,041	10 426 169,041
Intérêts		554 076,100	554 076,100
Frais externes		1 329 585,391	1 329 585,391
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	1 883 661,491	1 883 661,491

**ANNEXE N° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance
aux états financiers**

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	104 984 940,612
Variation des primes non acquises	-2 490 593,567
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-45 644 977,838
Charges des provisions pour prestation et diverses	5 915 196,035
Solde de souscription	62 764 565,241
Frais d'acquisition	-8 596 601,021
Autres charges de gestion nettes	-11 272 720,795
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 869 321,817
Produits nets de placements	5 809 718,933
Participations aux résultats	-687 666,403
Solde financier	5 122 052,530
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-46 205 098,456
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	13 658 779,580
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-10 629 400,986
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	4 045 019,092
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-39 130 700,771
Résultat technique	8 886 595,184
<u>Informations complémentaires</u>	
Provisions pour primes non acquises clôture	31 868 703,490
Provisions pour primes non acquises ouverture	29 378 109,923
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	106 600 449,483
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	116 231 933,090
Autres provisions techniques clôture	3 186 634,885
Autres provisions techniques ouverture	3 201 557,457
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

(Exprimé en dinars tunisiens)

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2017 avant affectation du résultat 2017	Affectation du Résultat 2017	Résultat 2018	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2018 avant affectation du résultat 2018
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 488 331,793	350 000,000					-143 422,453	2 694 909,340
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	56 789 354,264	2 383 692,000						59 173 046,264
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 766 085,590	-311 280,543						1 454 805,047
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	10 102 552,833	499 979,520						10 602 532,353
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	4 172 390,977		8 547 900,373					8 547 900,373
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	109 223 947,936	2 922 390,977	8 547 900,373	0,000	0,000	0,000	-143 422,453	116 378 425,856
Dividendes versés		1 250 000,000						
Acomptes sur dividendes Prélevés								
Autres prélèvements								
Distribution		1 250 000,000						
Affectation du Résultat 2017		4 172 390,977						

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires
de la société « ASSURANCES CARTE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 302 672 119 dinars et un résultat net de l'exercice de 8 547 900 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 Avril 2019

Emna RACHIKOU
Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiène BEN AMIRA
Partner
C.M.C- DFK International

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT SPECIALDES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE »

pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 28 Février 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 23 Juillet 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 10 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
- Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 2 Novembre 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 952 526 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE »

» pour un montant de 854 600 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juin 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 047 510 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 800 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Septembre 2017 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 143 400 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Novembre 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 494 100 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Mai 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 411 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 525 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

9/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 900 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

10/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

11/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

12/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 163 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 31 Mai 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

13/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 220 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM+0.5) % l'an.

14/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de TMM l'an.

15/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 130 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Février 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

16/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 125 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

17/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 225 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

18/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 213 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

19/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.

20/Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.

21/ Au 31/12/2018, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 55 559 Dinars.

22/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2018 est de 55 391 Dinars.

23/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2018 est de 33 689 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2018, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 413 363 Dinars.
- Primes d'intéressement : 205 608 Dinars.

Les administrateurs perçoivent au titre de l'exercice 2017 des jetons de présence pour un montant total net de 100 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2018.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 08 Avril 2019

Emna RACHIKOU
Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiene BEN AMIRA
Partner
C.M.C- DFK International